

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 04708  
Numéro SIREN : 827 926 825  
Nom ou dénomination : 2CLN


Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2019 sous le numéro de dépôt 17416



1902644001

DATE DEPOT : 2019-02-13  
NUMERO DE DEPOT : 2019R017416  
N° GESTION : 2017B04708  
N° SIREN : 827926825  
DENOMINATION : 2CLN  
ADRESSE : 7 rue Caron 75004 Paris  
DATE D'ACTE : 2019/01/11  
TYPE D'ACTE : DECISION DES ASSOCIES  
NATURE D'ACTE : DECISION DE REDUCTION

**2CLN**  
**Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 7 rue Caron, 75004 PARIS**  
**827 926 825 RCS PARIS**

Greffes du Tribunal de commerce de Paris Acte déposé le :  13 FEV. 2019  Sous le N° : 17416 
---

1734708

DC M-01-19 ES

**LES SOUSSIGNÉS :**

Monsieur Cyril CARCENAC  
Monsieur Laurent NEGRE

Détenant ensemble 100 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 2CLN désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2CLN et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 20.3 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions.

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

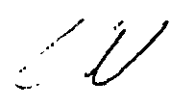
- Autorisation d'une réduction du capital social d'un montant de 500 euros, au moyen du rachat des 50 actions détenues par Monsieur Laurent NEGRE,
- Pouvoirs au Président pour réaliser l'opération, modifier les statuts en conséquence et accomplir les formalités requises,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, autorise la réduction du capital social pour un montant de 500 euros, pour le ramener de 1 000 euros à 500 euros, par voie de rachat des 50 actions de 10 euros de nominal chacune détenues par Monsieur Laurent NEGRE, en vue de leur annulation, selon les modalités fixées par l'article L. 225-207 du Code de commerce, et ce moyennant le prix de 800 euros par action.

Cette décision est prise sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées, soit la somme de 39 500 euros, sera imputé sur le poste « Autres réserves ».





Les actions rachetées par la Société devront être annulées le 31 mars 2019 au plus tard et ne donneront pas droit au dividende mis en distribution au titre de l'exercice en cours lors de la réduction du capital.

Au cas où le rachat des 50 actions n'aurait pu être effectué avant le 31 mars 2019, le capital social serait réduit du montant correspondant à la valeur nominale des actions rachetées.

### DEUXIEME DÉCISION

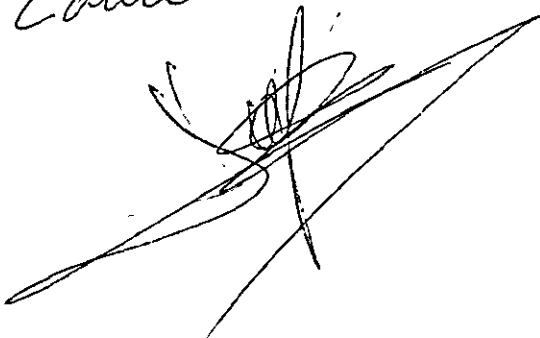
La collectivité des associés confère tous pouvoirs au Président aux fins d'acquiescer les actions présentées au rachat dans les conditions qui viennent d'être fixées et de réaliser la réduction de capital décidée sous la décision précédente, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de trois mois à compter de ce jour et de procéder à la modification corrélative des statuts.

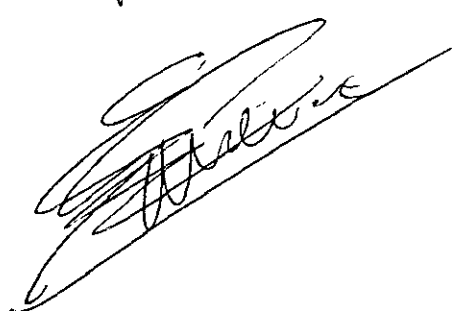
### TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs à la société ANFFREY BOYER DELFOUR, Cabinet d'Avocats, SELAS au capital de 40.000 euros dont le siège social est situé 3 rue la Boétie à PARIS (75008), immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 751 101 627, ainsi qu'à tout porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, pour l'exécution des formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à PARIS  
Le 11 février 2019

Laurie F. NÉGRE  


CAUCENNE Cyril  


GA

ca 2